



Commune	Rennes
Section	DI
Numéro parcelle	323
Adresse(s) postale(s)	33 rue de La Chalotais
Adresse cadastrale (source DGFIP)	33 rue de La Chalotais, Rennes
Contenance DGFIP (m <sup>2</sup> )	405
Surface calculée de la parcelle (m <sup>2</sup> )	410.68
Date de production des renseignements	18/07/2022
Millésime des données cadastrales utilisées	décembre 2021

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019. Dernière Mise à jour (MAJ n°5) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 21/03/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021.

Terrain concerné par une servitude aéronautique de dégagement de l'aéroport Rennes/Saint-Jacques contre les obstacles (T5).

Terrain concerné par une servitude aéronautique de balisage (aérodromes civils et militaires) (T4).

Terrain non grevé par un plan d'alignement.

Terrain concerné par une règle de hauteur indiquée dans le règlement littéral.

Zone UA1h(e)

Terrain concerné par une servitude de protection des monuments historiques classés (assiette) (AC1).

Terrain concerné par un plan d'épannelage du règlement graphique.

Terrain concerné par une disposition réglementaire relative au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible).

Terrain concerné par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipel".

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par une servitude relative à la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - ZG

Zone de Garde (assiette) (PT1).

Terrain concerné par une servitude relative à la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État - ZP Zone Spéciale de dégagement (assiette) (PT2).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain situé dans un secteur de réglementation du stationnement : secteur 1

Terrain concerné par la Redevance Archéologique Préventive (RAP), (taux de 0,40%).

Terrain concerné par une centralité.

Terrain situé dans un secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain affecté par le bruit des infrastructures terrestres de catégorie 3 (largeur : 100m)

Terrain concerné par les règles de végétalisation indiquées dans le règlement littéral.

Terrain concerné par une servitude relative à la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - ZP Zone de Protection (assiette) (PT1).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain concerné par une zone de protection au titre de l'archéologie.

Terrain soumis au Droit de Préemption (DP) DPU renforcé, créé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 16/12/2021.

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) sectorisée créée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 24/11/2014 (taux de 6%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du Conseil Général d'Ille et Vilaine du 10/11/2011 (taux de 1,85%).